



CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL



Conclusions du Conseil supérieur de l'audiovisuel
sur la consultation publique du 10 juin 2015
relative à la poursuite du déploiement de la RNT

Décembre 2015



www.csa.fr

Conseil supérieur de l'audiovisuel

Décembre 2015

Conclusions du Conseil supérieur de l'audiovisuel
sur la consultation publique du 10 juin 2015 relative à
la poursuite du déploiement de la RNT

Décembre 2015



Sommaire

Contexte	5
Conclusions.....	5
Annexe : calendrier envisagé de poursuite du déploiement de la RNT	7
Grille de lecture du tableau.....	7
Calendrier envisagé des appels aux candidatures pour poursuivre le déploiement de la RNT (tableau)	8

Liste des figures

Figure 1 : allotissement étendu de Lille	13
Figure 2 : allotissement local de Lille.....	13
Figure 3 : allotissement étendu de Strasbourg	14
Figure 4 : allotissement local de Strasbourg	14



Contexte

Dans son rapport intitulé « *Évolution des modes de diffusion de la radio : quel rôle pour la radio numérique terrestre ?* », le Conseil a proposé de fonder sa stratégie de déploiement de la radio numérique terrestre (RNT) sur une vision complémentaire des différents modes d'accès à la radio. Il a souhaité allouer une ressource suffisante à des appels aux candidatures locaux et cadencés de telle sorte qu'ils induisent une dynamique de développement de la RNT tout en préservant la capacité d'investissement des éditeurs et en laissant ouverte la possibilité d'accueillir des acteurs majeurs, publics et privés en fonction de l'évolution du marché.

Il a donc soumis à consultation publique l'hypothèse de la mise en appel d'un allotissement étendu et d'un allotissement local dans vingt zones et la possibilité d'optimiser la planification de la ressource radioélectrique en vue d'un éventuel appel aux candidatures à l'échelle de la France métropolitaine. Le 10 novembre 2015, le Conseil a publié une synthèse des contributions à la consultation publique¹.

Conclusions

Malgré les réserves émises par certains contributeurs, le Conseil considère que la mise en appel d'allotissements, l'un étendu, l'autre local, constitue, dans la plupart des zones, l'équilibre approprié pour, d'une part, voir apparaître une offre numérique significative et, d'autre part, ne pas hypothéquer l'éventuelle arrivée d'acteurs qui souhaitent un déploiement d'envergure nationale. Il entend poursuivre les travaux de planification de deux allotissements nationaux et d'étude du modèle d'un distributeur de services de radio ayant vocation à assurer une continuité de la couverture du territoire en RNT.

Afin que, au regard des nombreuses propositions de zones complémentaires que le Conseil a reçues, un grand nombre d'acteurs puisse étudier les conditions de leur participation au déploiement de la RNT par appels aux candidatures locaux et que soit favorisée une dynamique d'équipement du public, le Conseil estime nécessaire de publier un calendrier des appels aux candidatures sur la période 2016-2023 permettant d'envisager un déploiement de la RNT auprès d'une large part de la population métropolitaine, bien au-delà du cinquième de la population française. Ce calendrier, joint en annexe, est nécessairement indicatif, sans préjudice des conclusions des études d'impact et des consultations publiques que le Conseil pourrait être conduit à mener en application des dispositions de la loi du 30 septembre 1986. Afin de tenir compte des enseignements des premiers appels à venir et de la rapidité d'adoption de la RNT par les auditeurs, le Conseil se réserve la possibilité de réviser ce calendrier tous les deux ans ou en cas de modification du cadre législatif ou réglementaire.

Le Conseil n'exclut pas d'étudier la possibilité de mettre en appel un deuxième allotissement local dans certaines des zones indiquées par ce calendrier sans pour autant remettre en cause l'objectif de planifier deux allotissements nationaux. Il n'exclut pas par ailleurs de compléter certains appels par quelques allotissements locaux supplémentaires.

¹ <http://www.csa.fr/Etudes-et-publications/Les-dossiers-d-actualite/Le-CSA-adopte-la-synthese-de-la-consultation-publique-sur-la-poursuite-du-deploiement-de-la-RNT>



Compte tenu du fait que les allotissements nationaux paraissent adaptés à la diffusion de certains services de communication audiovisuelle autres que de radio et de télévision et que la planification de ces allotissements limite la ressource susceptible d'être attribuée par appels aux candidatures, le Conseil envisage de ne pas ouvrir le premier appel aux candidatures local à ce type de services.

Au-delà de la poursuite du déploiement de la RNT, ce calendrier prévoit des appels dans les zones de Paris, Marseille et Nice, où la RNT est déjà déployée, afin de mieux y exploiter la ressource radioélectrique.

Conformément à ce calendrier de poursuite du déploiement de la RNT, la prochaine étape consistera en la publication de l'étude d'impact relative à la poursuite du déploiement dans les zones envisagées par le premier appel de cette nouvelle phase de déploiement, Lille, Lyon et Strasbourg.

Enfin, le déploiement de la RNT ne sera pas terminé à l'issue des appels prévus par ce calendrier : une fois ces appels menés, de nombreux allotissements locaux devront encore être mis en appel pour parachever ce déploiement. Le Conseil estime en première analyse que l'ensemble de ces étapes permet de préserver la capacité d'investissement des éditeurs.



Annexe : calendrier envisagé de poursuite du déploiement de la RNT

Le calendrier envisagé de poursuite du déploiement de la RNT adopté par le Conseil s'étend jusqu'à 2023. Au premier appel du 26 mars 2008 succéderaient plusieurs appels.

Pour élaborer ce calendrier, le Conseil a tenu compte de la population des allotissements étendus et locaux concernés, des zones complémentaires proposées par les contributeurs à la consultation publique et a privilégié, autant que faire se peut, l'aménagement du territoire en faisant en sorte qu'à l'issue du 5^e appel, au moins un allotissement étendu ait été mis en appel dans le ressort chaque Comité territorial de l'audiovisuel en métropole.

Au terme de ce calendrier, l'ensemble des 46 allotissements étendus qui partitionnent le territoire métropolitain et plus de 100 allotissements locaux auraient été mis en appel.

A partir du 3^e appel, la définition précise des allotissements locaux des appels fera l'objet de concertations avec l'ensemble des acteurs intéressés.

Deux appels porteraient notamment sur la ressource radioélectrique qui serait alors disponible dans les zones de Paris, Marseille et Nice.

GRILLE DE LECTURE DU TABLEAU

La grille de lecture du tableau est illustrée par un exemple portant sur le prochain appel à venir.

Le prochain appel à venir, l'appel n° 2 qui serait lancé au premier trimestre 2016, porterait sur les allotissements étendus de Lille, Lyon et Strasbourg, soit 3 allotissements étendus, ainsi que sur 13 allotissements locaux distincts (5 destinés à compléter localement l'offre de RNT de l'allotissement étendu de Lille, 4 destinés à compléter localement l'offre de RNT de l'allotissement étendu de Lyon, 4 celle de l'allotissement étendu de Strasbourg). Les services du multiplex auquel serait attribuée la ressource radioélectrique d'un allotissement local pourraient couvrir les unités urbaines qui figurent dans la colonne « allotissements locaux mis en appel ». Par exemple, les services qui ne seraient autorisés que sur la ressource radioélectrique de l'allotissement local de Valenciennes, Maubeuge, Cambrai, Hirson et Avesnes-sur-Helpe pourraient couvrir ces unités urbaines mais ne pourraient pas couvrir Lille, Douai-Lens, Béthune, Arras, Saint-Pol-sur-Ternoise, Douvrin, Dunkerque, Saint-Omer, Hazebrouck, Calais, Boulogne-sur-Mer, Montreuil, Hesdin. A Valenciennes, Maubeuge, Cambrai, Hirson ou Avesnes-sur-Helpe, jusqu'à 26 services de RNT pourraient être entendus : au plus 13 autorisés sur l'allotissement étendu de Lille et au plus 13 autorisés sur l'allotissement local desservant Valenciennes, Maubeuge, Cambrai, Hirson et Avesnes-sur-Helpe. A titre d'illustration, les cartes figurant p. 13 et 14 présentent la couverture possible de l'allotissement étendu de Lille, de l'allotissement local de Lille ainsi que celle de l'allotissement étendu de Strasbourg et de l'allotissement local de Strasbourg.



CALENDRIER ENVISAGÉ DES APPELS AUX CANDIDATURES POUR POURSUIVRE LE DÉPLOIEMENT DE LA RNT (TABLEAU)

Numéro d'appel	Date	Allotissements étendus mis en appel	Allotissements locaux mis en appel
2	T1 2016	Lille	Lille
			Douai - Lens, Béthune, Arras, Saint-Pol-sur-Ternoise, Douvrin
			Valenciennes, Maubeuge, Cambrai, Hirson, Avesnes-sur-Helpe
			Dunkerque, Saint-Omer, Hazebrouck
			Calais, Boulogne-sur-Mer, Hesdin, Montreuil
		Lyon	Lyon, Vienne, Sainte-Foy-L'Argentière, Villefranche-sur-Saône
			Mâcon, Cluny
			Bourg-en-Bresse
			Bourgoin-Jallieu, La Tour-du-Pin, Le Pont-de-Beauvoisin, La Côte-Saint-André, La Verpillière
		Strasbourg	Strasbourg
			Mulhouse
			Colmar, Guebwiller, Munster, Saint-Amarin
			Haguenau, Saverne, Reichshoffen - Niederbronn-les-Bains, Phalsbourg, Ingwiller, Wissembourg, Puberg
		3	T3 2016
Saint-Nazaire, Pornic, Legé			
La Roche-sur-Yon, Fontenay-le-Comte, Luçon, Pouzauges			
Rouen	Rouen, Bernay, Pont-Audemer		
	Le Havre, Bolbec, Dieppe, Eu, Fécamp, Montivilliers, Neufchâtel-en-Bray, Saint-Valéry-en-Caux, Yvetot		
	Évreux, Louviers, Verneuil-sur-Avre, Vernon		
Toulouse	Toulouse, Muret		
	Agen, Casteljalous, Nérac, Port-Sainte-Marie		
	Albi, Castres, Carmaux, Gallac, Graulhet, Lavaur, Mazamet, Revel, Saint-Amans-Soult		
	Montauban, Grenade, Moissac, Piquecos, Valence-d'Agen		
	Villeneuve-sur-Lot, Fumel, Marmande, Villers-Éclaire		
	Carcassonne, Alet-les-Bains, Camurac, Castelnaudary, Chalabre, Esperaza, Limoux, Marseillette, Pradelles-Cabardes, Quillan		



Numéro d'appel	Date	Allotissements étendus mis en appel	Allotissements locaux mis en appel
4	2017	Bordeaux	Bordeaux, Libourne, Langon
			La Teste-de-Buch - Arcachon, Lacanau, Lesparre
<i>Paris, Marseille (1er appel Paris, Marseille, Nice)</i>		<i>Paris, Marseille et Nice</i>	
Besançon		Besançon, Deservillers, Frasne, Ornans, Pontarlier	
		Montbéliard, Belfort, Isle-sur-le-Doubs, Luxeuil-les-Bains, Ronchamp	
Orléans		Orléans, Artenay, Chateauneuf-sur-Loire, Courtenay, Gien, La-Ferté-Saint-Aubain, Montargis, Pithiviers	
		Blois, Romorantin, Saint-Aignan, Vendôme	
Clermont-Ferrand		Clermont-Ferrand	
		Vichy, Marcillat-en-Combraille, Montluçon, Saint-Gervais-d'Auvergne, Ebreuil	
		Moulins, Bourbon-L'Archambault, Diou, Dompierre-sur-Besbre, Lapalisse, Saint-Pourcain-sur-Sioule, Lurcy-Levis	
6	2018	Montpellier	Montpellier, Agde, Béziers, Sète
			Narbonne, Lézignan-Corbières, Moussan, Saint-Pierre-la-Mer, Tuchan, Port-la-Nouvelle
			Rodez, Rignac, Villefranche-de-Rouergue, Baraqueville
<i>Nice (2e appel Paris, Marseille et Nice)</i>		<i>Paris, Marseille et Nice</i>	
Rennes		Rennes, Guichen	
		Saint-Brieuc	
	Vannes, Questembert		
	Saint-Malo, Dinan, Combourg		
7	2018	Annecy	Chambéry, Allevard, Les-Adrets, Miribel-les-Echelles, Pontcharra, Saint-Pierre-d'Entremont, Saint-Pierre-de-Chartreuse
			Annemasse, Châtel, La Chapelle-d'Abondance, Le Biot, Morzine, Thonon-les-Bains
			Annecy, Faverges, Rumilly, Sevrier, Seyssel
			Cluses, Chamonix, Combloux, Megève, Saint-Gervais, Flaine, La Clusaz, Les Houches, Manigod, Saint-Jean-de-Sixt, Saint-Nicolas-de-Veroce, Samoens, Vallorcine
		Toulon	Toulon, Bandol, Hyères, La Ciotat, Solliès-Pont
Draguignan, Brignoles, La Croix-Valmer, Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, Saint-Raphaël, Saint-Tropez			



Numéro d'appel	Date	Allotissements étendus mis en appel	Allotissements locaux mis en appel
8	2019	Reims	Reims, Châlons-en-Champagne, Epernay, Fismes, Sainte-Menheould, Sézanne
			Troyes, Aix-en-Othe, Mailly-le-Camp, Romilly-sur-Seine
			Charleville-Mézières, Aubrives, Fumay, Givet, Hargnies, Montherme, Revin, Sedan
		Metz	Metz, Briey, Longwy, Longuyon, Thionville, Villerupt
			Forbach, Bitche, Saint-Avold, Sarreguemines
		Amiens	Amiens, Abbeville, Cayeux-sur-Mer, Gauville
Saint-Quentin, Péronne			
9		Dijon	Dijon, Beaune, Dole
			Chalon-sur-Saône, Arnay-le-Duc, Le Creusot, Autun
		Caen	Caen, Bayeux, Falaise, Lisieux
		Pau	Pau, Nay, Oloron-Sainte-Marie, Orthez
Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Lourdes, Maubourguet, Mirande			
10	2020	Nancy	Nancy, Neufchâteau, Neuves-Maisons, Allamps, Lunéville, Pont-à-Mousson, Toul, Vaudémont
			Épinal, Cornimont, Bruyères, Le Tholy, Gerardmer, La Bresse, Le Thillot, Remiremont, Vittel
			Saint-Dié-des-Vosges, Baccarat, Combrimont
		Brest	Brest
			Lorient
			Quimper, Audierne, Douarnenez
			Lannion, Guingamp, Paimpol
		Saint-Étienne	Saint-Étienne, Firminy, Montbrison
			Roanne, Balbigny
			Le Puy-en-Velay, Brioude, Yssingeaux, Craponne-sur-Arzon, Chambon-sur-Lignon, Monistrol-sur-Loire
11		La Rochelle	La Rochelle, Ars-en-Ré, Île-de-Ré, Surgères
			Angoulême, Confolens, La Rochefoucault, Nontron, Ruffec
	Grenoble	Grenoble, Voiron	
	Bayonne	Bayonne, Ascain, Hasparren, Hendaye, Les Aldudes, Macaye, Saint-Jean-Pied-de-Port, Sare	



Numéro d'appel	Date	Allotissements étendus mis en appel	Allotissements locaux mis en appel
12	2021	Poitiers	Poitiers, Châtellerault, Chauvigny, Civray, Gencay, La Roche-Posay, Loudun, Montmorillon, Neuville-de-Poitou, Saint-Savin
			Niort, Bressuire, Cerizay, Melle, Moncoutant, Parthenay, Saint-Maixent-L'Ecole, Thouars
		Valence	Valence, Crest, Rimon-et-Savel
			Romans-sur-Isère, Saint-Jean-en-Royans, Tournon
			Montélimar, Dieulefit, Nyons, Privas
		Le Mans	Le Mans, Bouloire, La Ferté-Bernard, Saint-Calais, Sillé-le-Guillaume
Alençon, Argentan, L'Aigle, Mamers, Mortagne-au-Perche, Vimoutiers			
13		Avignon	Avignon, Carpentras, Apt, Arles, Salon-de-Provence, Tarascon
		Nîmes	Nîmes, Beaucaire, Le Grau-du-Roi, Sommières, Vauvert
			Alès, Bagnols-sur-Cèze, Lasalle, Le Vigan, Saint-Bresson, Saint-Hilaire-de-Brethmas, Saint-Hippolyte-du-Fort, Sumene
Angers	Angers, Cholet, Segré, Saint-Florent-le-Vieil		
14	2022	Nevers	Nevers, Château-Chinon, Decize, Saint-Honoré-les-Bains
			Auxerre, Avallon, Clamecy, Cravant, Sens, Tonnerre
		Tours	Tours, Amboise, Azay-le-Rideau, Château-Renault, Chinon, Descartes, Langeais, Loches, Montlouis-sur-Loire
		Limoges	Limoges, Chateauponsac, Ambazac, Bellac, Chalus, Rochechouart, Saint-Junien, Saint-Yrieix-la-Perche
Brive-la-Gaillarde, Maurs, Meyssac, Argentat, Terrasson-Lavilledieu, Tulle, Uzerche, Aurillac, Vic-sur-Cère			
15		Bourges	Bourges, Aubigny-sur-Nère, Cosne-Cours-sur-Loire, Henrichemont, Saint-Amand-Montrond, Vierzon, Sancerre
			Châteauroux, Le Blanc, Issoudun, Le Chatre, Argenton-sur-Creuse
		Perpignan	Perpignan, Canet-en-Roussillon, Ceret, Err, Eyne, Font-Romeu, Port-Vendres, Porte-Puymorens, Prades
		Périgueux	Périgueux, Grun-Bordas, Montpon-Ménéstérol, Mussidan, Ribérac, Tocane-Saint-Apre, Vergt
			Bergerac, Castillon-la-Bataille, Sauveterre-de-Guyenne



Numéro d'appel	Date	Allotissements étendus mis en appel	Allotissements locaux mis en appel
16	2023	Mont-de-Marsan	Dax, Biscarrosse, Mimizan, Sainte-Eulalie-en-Born, Seignosse, Soustons
			Mont-de-Marsan, Aire-sur-L'adour, Gabarret, Montsoué
		Cherbourg-Octeville	Cherbourg-Octeville, Bricquebec, Les Pieux
		Bastia	Bastia, Bonifacio, Cervione, Ghisonaccia, La Porta, Porto-Vecchio, Zonza
			Ajaccio
17		Laval	Laval, Château-Gontier, Ernee, Evron, Mayenne
		Guéret	Guéret, La Souterraine, Aubusson, Bourgneuf

Figure 1 : allotissement étendu de Lille

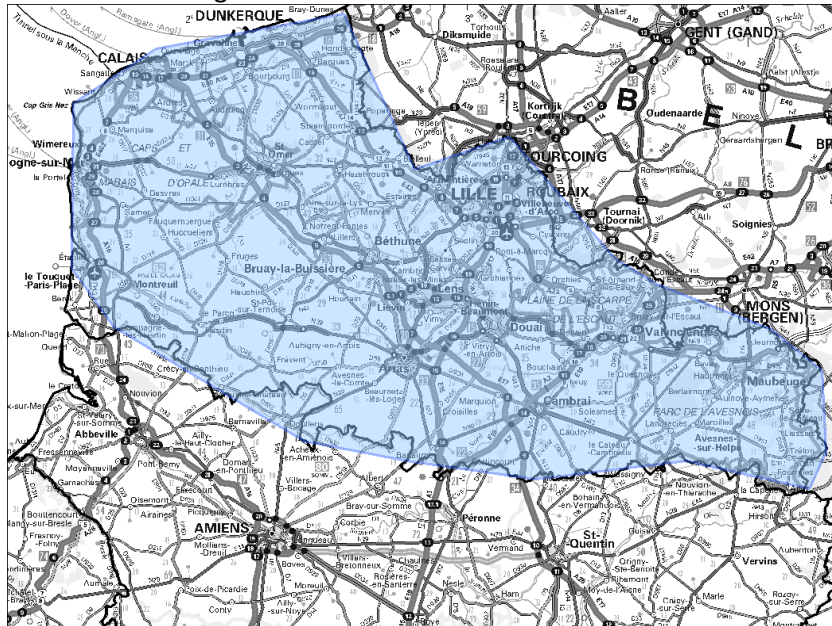


Figure 2 : allotissement local de Lille

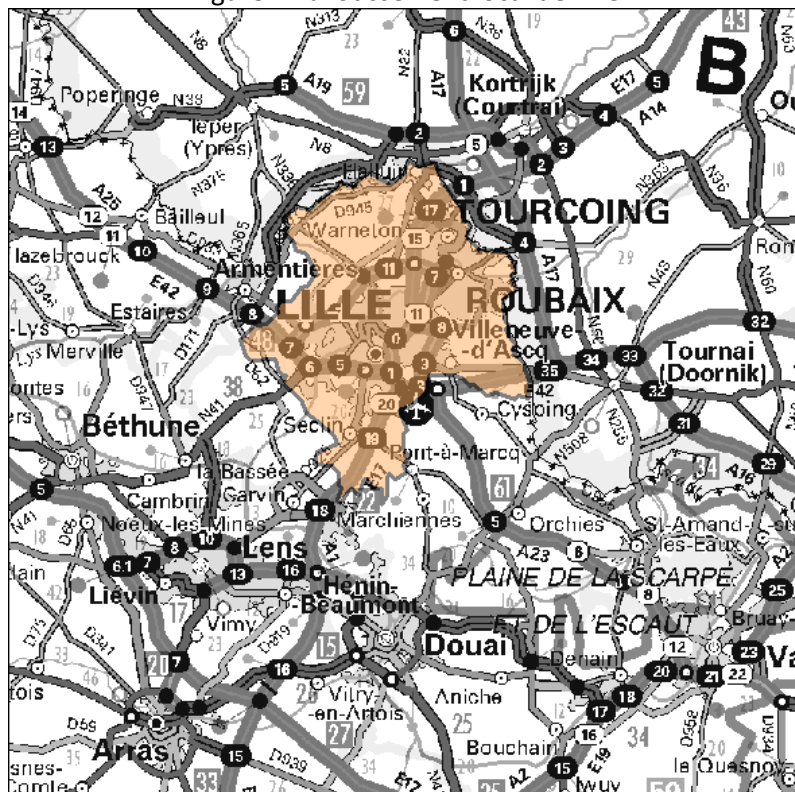




Figure 3 : allotissement étendu de Strasbourg

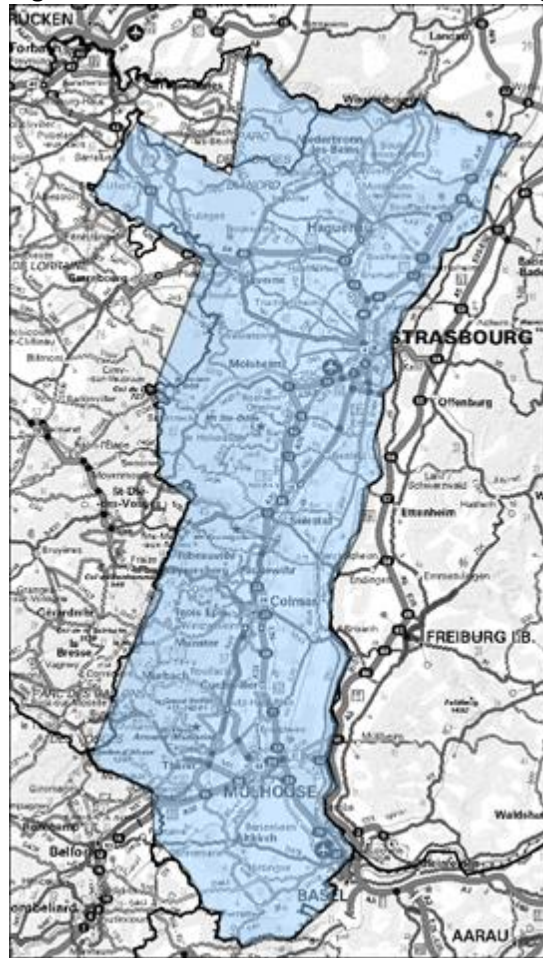
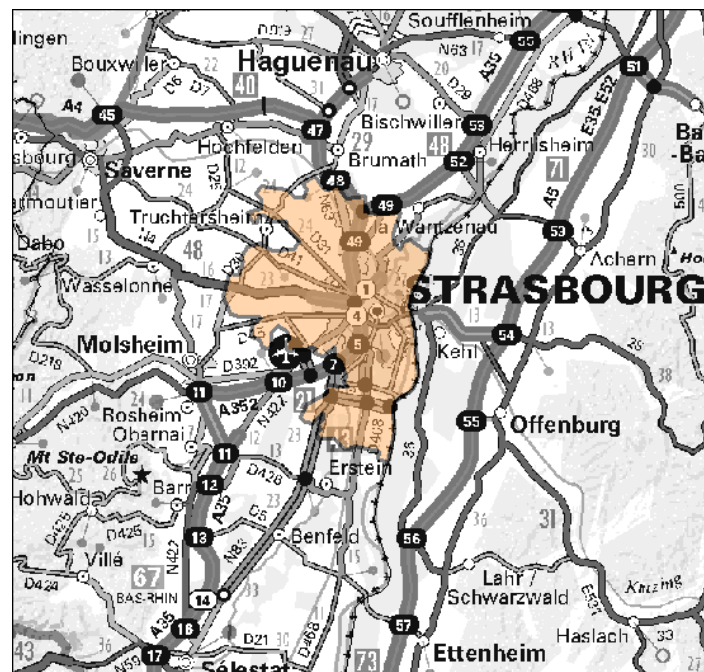


Figure 4 : allotissement local de Strasbourg



CSA

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL



LA DIVERSITÉ
La richesse de nos différences

Diffusion :

Conseil supérieur de l'audiovisuel
39-43, quai André-Citroën - 75739 Paris cedex 15
Tél : 01 40 58 37 14
www.csa.fr
2015